

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

M. R. L. Borden—La raison du ministre de la Justice pour faire retrancher cette disposition c'est qu'elle atteindrait les clubs de baseball—7491; il n'y a aucun désir exprimé de jouer à ce jeu précisément le dimanche—7492; la Chambre devrait refuser de revenir sur sa décision—7492.

M. Pringle—Le bill entier est un chef-d'œuvre d'inconséquence—7494; l'amendement Martin ne défend pas aux jeunes gens de jouer au base ball le dimanche—7494; les lois des provinces maritimes—7494; si l'on défend les parcs aux pauvres, on doit empêcher aussi les riches de s'amuser—7494.

M. Bureau—L'amendement Martin atteint plutôt le pauvre que le riche—7495; il atteint les ouvriers qui se cotisent pour entretenir un petit terrain de jeu—7496.

Hon. Fielding—Aucune association spéciale du dimanche n'a demandé les restrictions qu'on veut imposer—7496.

Motion Aylesworth adoptée par 80 contre 80, amendement Martin supprimé—7498.

Amendements lus une première fois—7498.

Hon. Aylesworth—Propose deuxième lecture et adoption—7498.

M. Henderson—Signale absurdité de procédure suivie par laquelle un amendement adopté par le comité peut être biffé par ce même comité sans reconsidération—7498.

M. Porter—Veut présenter amendement relatif à l'exemption des ponts de péage de l'interdiction du travail du dimanche—

Sir W. Laurier—Objecte, amendement doit être fait sur 3e lecture—7499.

M. Sproule—Le bill est devant le comité général qui peut proposer amendement qui lui plaît—7500; Bourinot—7501.

M. l'Orateur—Ce cas ne diffère pas du cas précédent—7502; dans l'ordre—7502.

Amendement Porter rejeté—7503.

Hon. Aylesworth—Propose 3e lecture—7503.

M. Bourassa—Résume ses objections—7504; loi arbitraire dans sa définition du crime—7504; ce sera aux juges de décider si tel acte dont on accuse un citoyen est un crime—7504; aucune sauvegarde pour le citoyen, pas d'appel—7504; la loi crée un crime sans en donner de définition—7505; on ne songe pas à indemniser les parties lésées—7505; on devrait rappeler à l'Alliance le commandement qui dit: Tu ne voleras pas—7506; on a prétendu qu'il fallait légiférer sur l'observance du dimanche parce que les provinces n'avaient pas ce pouvoir et maintenant, on nous dit qu'elles ont plein pouvoir—7507; c'est la première fois que nous légiférons contre l'autonomie des provinces. C'est le premier pas—7507; tout le monde veut une loi du dimanche, mais la veut laissée aux provinces—7508; l'amendement Piché a été préparé dans un bon esprit—7509; mais il va faire renaître le vieux conflit de juridiction entre l'autorité fédérale et l'autorité provinciale—7509; cette loi va profiter aux avocats—7509; lettres de citoyens de Toronto, J. E. Thompson et autres sur la

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

Hon. Aylesworth—*Suite.*

"Lord's Day Alliance"—7512; la sincérité n'est pas une excuse suffisante pour créer d'interminables conflits sociaux, politiques et religieux—7512; interprétation personnelle de l'amendement Piché—7513.

M. Demers—Le commerce des petits magasins, la vente privée dans un magasin privé n'est pas chose fédérale—7515.

M. Bourassa—Le Conseil privé décide toujours en faveur du pouvoir fédéral en cas de contradiction avec le pouvoir provincial—7516; exemple du Manitoba—7517; se figure-t-on que l'Alliance ne va pas tout mettre en œuvre pour faire appliquer la loi dans toute sa rigueur—7518; opinion du "Witness"—7518; l'article 5 relatif aux réunions du dimanche est exempt de l'amendement Piché—7520; ces réunions que l'Eglise permet deviennent un crime—7520; le ministre de la Justice a déclaré que les exceptions doivent être prises au pied de la lettre—7522; la loi n'offre aucune certitude—7522; chacun devient juge de l'interpréter suivant ses préventions ou ses préjugés—7522; l'art. 5 met sous la gouverne immédiate du parlement le prélèvement du revenu des deux tiers des églises de Montréal et de Québec—7524; opinion du ministre de la Justice, les services religieux doivent être gratuits—7524; cette loi viole ce qu'a respecté John Colborne—7525.

M. Devlin—Un exercice religieux n'est pas une représentation—7527.

M. Bourassa—C'est l'interprétation du ministre de la Justice—7528; le ministre de la Justice avoue que le jugement du Conseil privé n'a jamais eu la portée qu'on lui a donnée—7528; toute la discussion a prouvé que le parlement fédéral n'était pas le lieu pour discuter une loi de cette nature—7529; propose que la loi ne vienne pas en force dans une province avant que la législature de cette province ait déclaré qu'elle devrait s'appliquer—7530; le ministre de la Justice a déclaré que le parlement fédéral pouvait décréter une disposition de ce genre—7530; cet amendement est basé sur principe de l'amendement Piché—7530; permet de donner à chaque province ce qu'elle demande—7533; résolutions de l'assemblée de Montréal—7534.

M. Ethier—Demande les noms du comité—7535.

M. Bourassa—Donne noms—7535; opinion du "Free Press" d'Ottawa sur amendement—7536; fait appel aux sentiments les plus équitables du premier ministre—7536; propose motion indiquée—7537.

Hon. Aylesworth—Dans tous les cas où les juges ont à étudier une question de fait, il leur incombe d'interpréter la loi—7537; c'est la voie ordinaire d'administration de la justice criminelle—7538; le droit général d'appel qui existe en vertu du Code criminel pour les délits existera certainement—7539; M. Bourassa demanderait aux législatures provinciales de décider si les lois qui s'appliquent aux transports,